



Winterthur, 04.06.2020

Le biogaz fait son entrée sur la scène politique

Chers représentants des médias

Avec les motions déposées hier du conseiller des Etats Daniel Fässler et du conseiller National Jürg Grossen «Ne pas mettre en danger les installations de biomasse en Suisse, mais les maintenir et les développer», le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures pour que les installations de biomasse (bois + biogaz) puissent continuer à être exploitées de manière rentable à l'avenir. Ökostrom Schweiz, le représentant des exploitants d'installations de biogaz agricoles, salue expressément les demandes de cette motion. Car l'orientation du projet actuel de la révision totale de la loi sur l'énergie met effectivement en danger les installations de biomasse existantes et empêcherait le développement de nouvelles installations.

En ratifiant l'accord international sur le climat, la Suisse s'est engagée à réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre à zéro d'ici 2050. En 2017, le peuple suisse a exprimé sa volonté de développer les énergies renouvelables en adoptant la stratégie énergétique 2050. De plus, il est demandé aux agriculteurs de miser davantage sur une production écologique et la fermeture des cycles d'éléments nutritifs. Les installations de biomasse contribuent de manière importante à l'atteinte de ces objectifs, tout en utilisant des ressources indigènes.

Menace de régression dans le domaine de la protection du climat

Les installations de biomasse ne produisent pas seulement de l'électricité, de la chaleur et du biogaz à partir de lisier, de fumier ou de bois par exemple, mais elles fournissent également de précieux services pour la protection du climat par l'utilisation de cette biomasse agricole, en transformant de grandes quantités de méthane nocif pour le climat en énergie. Elles augmentent également la stabilité du réseau électrique, car elles peuvent produire de manière flexible et indépendante des conditions météorologiques. Ces différents services sont actuellement rétribués à travers la loi sur l'énergie (rétribution à l'injection pour l'électricité renouvelable).

Cet instrument de subvention va être progressivement supprimé à partir de 2023 dans le cadre d'une révision totale de la loi sur l'énergie et remplacé par des contributions uniques à l'investissement. Pour les installations de biomasse, cela signifierait que les installations existantes devraient s'arrêter et qu'aucune nouvelle installation ne verrait le jour. Cela représenterait un recul considérable en termes de protection du climat. Il faut plutôt trouver une solution de financement viable pour garantir la rentabilité à long terme des installations de biomasse. Les prestations de service public fournies par les installations de biomasse doivent être rémunérées. Les motions Fässler et Grossen, qui sont soutenues par la majorité des partis, reprennent ces demandes et prennent ainsi en compte les précieux services des installations de biomasse.

Il est à espérer que le parlement soutient ces motions et que le Conseil fédéral soumettra ensuite des mesures efficaces et des modifications législatives afin de garantir à long terme le maintien et le développement des installations de biomasse en Suisse.

Légende de l'image : La version actuelle de la révision totale de la loi sur l'énergie mettrait en danger le fonctionnement efficace des installations de biogaz, comme celle de l'exploitation agricole et fromagerie Holzhof à Amlikon-Bissegg (TG).

Portrait: Ökostrom Schweiz est l'association faitière des exploitants de biogaz agricoles. Ses plus de 150 membres sont des agriculteurs, également producteurs d'énergie et protecteurs du climat. Les installations de biogaz agricoles sont des piliers de la stratégie énergétique et climatique. A partir du biométhane, de l'énergie renouvelable sous trois formes différentes peut être produite: De l'électricité et de la chaleur, du biogaz combustible ou du biogaz carburant. Les installations de biogaz contribuent de manière significative à la protection du climat.

Nous restons volontiers à disposition pour toute question aux coordonnées suivantes.
Meilleures salutations,

Nadine Baumgartner
Kommunikation/PR

T +41 (0)56 444 24 75
M +41 (0)79 937 94 35

Fabienne Thomas
Leiterin Bereich Politik
Mitglied GL

M +41 (0)79 919 11 82
fabienne.thomas@oekostromschweiz.ch

facebook.com/oekostromschweiz

Ökostrom Schweiz
www.oekostromschweiz.ch